

Ne laissons pas Linky entrer chez nous !

Depuis fin 2015, Enedis (ex-ERDF) cherche à imposer en France un nouveau compteur électrique, dit "communicant", baptisé Linky. En envoyant sur tout le réseau électrique du logement des ondes électromagnétiques pulsées (classées comme potentiellement cancérigènes par l'Organisation mondiale de la santé), Linky fait peser une grave menace sur la santé de tous.

Mais Enedis s'en fiche et impose, par l'intimidation et la désinformation, ses compteurs : à Arcueil 170 compteurs ont déjà été installés en mai dernier.

Un nombre grandissant d'habitants, regroupés en de multiples collectifs à travers la France, considèrent qu'il faut refuser ce nouveau compteur "communicant".

Pourquoi ?

- Parce qu'il émet des ondes électromagnétiques 1) dans tout le circuit électrique de la maison et/ou de l'immeuble par la technique du "courant porteur en ligne" (CPL); 2) dans tout l'environnement urbain, à travers de multiples "concentrateurs" à installer partout dans la ville.

Ces ondes sont nocives pour la santé, le nombre croissant de personnes malades d'électrosensibilité suffirait à en témoigner.

De plus, elles sont actuellement la source de nombreux dérèglements d'appareils électriques.

- Parce qu'il permet à Enedis d'intervenir à distance, sans vous aviser, pour réduire la puissance de votre compteur, voire vous couper l'électricité, et pas seulement si vous êtes "mauvais payeur".

- Parce qu'il porte atteinte à la vie privée en permettant le captage de vos données de consommation, qui seront ensuite commercialisées par Enedis sur le marché du Big Data.

- Parce que les 5 à 10 milliards que coûte son implantation va nécessairement se traduire par un coût supplémentaire pour le consommateur.

- Parce qu'il est une source inutile de pollution. Changer 35 millions de compteurs en état de fonctionner, c'est faire 35.000 tonnes de déchets impossibles à recycler.

- Parce qu'il contribue à des suppressions d'emplois massives.

Or, contrairement à ce que prétend Enedis, ce compteur n'est pas indispensable à une meilleure gestion du réseau électrique. Son utilité est d'ailleurs remise en cause y compris par des industriels et des hauts fonctionnaires. Il ne répond qu'à une logique de recherche de profit.

Comment ?

Il est possible de refuser la pose du Linky chez soi, car aucun texte de loi n'oblige à l'accepter. Mais il faut le faire activement :

- en envoyant une lettre de refus à Enedis et une lettre de refus des nouvelles conditions générales de vente qu'envoient actuellement EDF et les autres fournisseurs

Modèles sur le site du cabinet d'avocats Artemisia: <https://www.artemisia-lawyers.com/fran%C3%A7ais/publications-et-interventions/compteurs-linky>

- en refusant d'ouvrir sa porte si le compteur est à l'intérieur

- en s'organisant entre propriétaires ou locataires 1) pour que le syndic ou le bailleur signifie votre refus auprès d'Enedis, 2) pour empêcher physiquement la pose lorsque le poseur ne tient pas compte des significations de refus.

Plus d'infos sur <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

**VENEZ VOUS INFORMER ET VOUS ORGANISER
REUNION PUBLIQUE
MERCREDI 3 OCTOBRE A 19h30**

**École élémentaire Henri Barbusse, 10-12 rue Henri Barbusse 94110 Arcueil
Station RER B LAPLACE**

**Collectif anti-Linky d'Arcueil
Contact : arcueil.anti.linky@gmail.com**